

N° : DE/44/7.1/25.01.2021-8

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absent représenté :	1
Présents	44	Absents non représentés :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>45</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 25 janvier 2021, après convocation légale reçue le 19 janvier 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

**Etait Absent représenté :**

M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etaient Absentes non représentées :**

Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget annexe OTI et SPANC – Remboursement de frais de personnel au budget principal**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président indique à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes s'est dotée des compétences Tourisme et Service d'assainissement non collectif.

Ces deux services ont un budget annexe, et les frais de personnel sont supportés par ces deux budgets autonomes.

La trésorerie nous demande de délibérer afin d'identifier les personnes qui font partie de ces services.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** que les budgets annexes OTI et SPANC remboursent au budget principal les frais de personnel affecté à ces deux services soit :

- Pour l'OTI
  - o 5 agents pour l'OTI de pernes les fontaines
    - 3 postes d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - 2 postes d'adjoint administratif
  - o 2 agents pour le BIT de Monteux
    - 1 poste adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - 1 poste d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Pour le SPANC
  - 1 agent titulaire – Technicien
  - 1 agent non titulaire – Agent Technique à temps complet

**PRECISE** que la dépense sera remboursée avec un état justificatif à chaque fin d'exercice budgétaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

